

Le Service de l'Élevage a par ailleurs préparé les ventes de géniteurs bovins, ovins et porcins de ses fermes expérimentales. Il a également organisé l'importation de 24 baudets étalons poitevins commandés par les différentes S.O.M.A.P.

Les stations avicoles de Meknès et Mazagan ont poursuivi, avec un ralentissement saisonnier, leurs distributions d'œufs à couvrir et de coqs de races sélectionnées, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux. 7.850 œufs ont été répartis de cette façon, ainsi que 125 coqs reproducteurs.

Enfin les stations d'insémination artificielle de Fès et Meknès ont maintenu leur activité avec plus de 200 inséminations réalisées tant en milieu marocain qu'en élevage européen.

La situation sanitaire s'est maintenue satisfaisante, grâce aux effets des campagnes prophylactiques de printemps. L'évolution de la situation politique a toutefois entravé les interventions de médecine préventive et un risque d'expansion des maladies contagieuses pèse sur l'avenir, si le Service de l'Élevage n'est pas mis dans la possibilité de poursuivre son action sanitaire sur l'ensemble du territoire.

La clavelée a été signalée dans 45 foyers de faible rayon. 196.700 moutons ont été clavelisés.

Le charbon bactérien a été reconnu à 16 reprises, causant la mort de 15 bovins, 116 ovins et 1 porc. 116.684 animaux ont été vaccinés.

Le charbon symptomatique s'est manifesté une seule fois, à Mazagan. Les vaccinations ont intéressé 61.500 bovins.

La dourine a été constatée sur 17 équidés, parmi lesquels 2 sont morts ; 7 juments ont été abattues, 5 chevaux et 2 ânes castrés par mesure sanitaire. Les propriétaires

des animaux abattus ont, dans tous les cas, bénéficié d'un secours.

La rage a été diagnostiquée sur 67 animaux dont 56 chiens, 2 chats et 9 bovins. La divagation des chiens devrait faire l'objet d'une énergique répression si l'on veut éviter l'extension de ce fléau.

La peste aviaire sévit toujours de façon endémique. 4.120 volailles ont été vaccinées.

La campagne annuelle de contrôle sanitaire des élevages laitiers a été entreprise. Sur 373 étables visitées, 82 ont été reconnues infectées de tuberculose. Parmi 7.336 animaux soumis à l'épreuve de la tuberculine, 415 ont présenté une réaction. 13 étables ont été assainies avec l'abattage de 105 bovins. L'envoi à la boucherie des vaches réagissantes se poursuit.

Malgré sa popularité auprès des éleveurs, la campagne de traitements contre les parasites internes par la phénothiazine n'a pu être menée avec toute l'intensité souhaitable, en raison de l'état des esprits en tribus.

1.842.000 animaux ont été traités en automne contre 4.953.000 au printemps.

L'action sanitaire au cours du trimestre comporte encore :

Consultations gratuites en milieu marocain..	5.890
Vaccinations .....	389.800
Traitements contre les parasites externes....	298.400
Castrations .....	1.820

Bien que les manifestations populaires aient quelque peu ralenti la fréquentation des marchés et le travail dans les abattoirs, le ravitaillement en viande a toujours été assuré de façon convenable.

Sur le plan extérieur, le trafic reste limité à quelques importations de viandes, surtout de veau, et à l'exportation vers l'Algérie de 790 moutons et 1.579 porcs.

## Coopératives marocaines en milieu autochtone

La carte reproduite ci-contre indique l'emplacement et la nature des coopératives fonctionnant au 1<sup>er</sup> janvier 1956 en milieu autochtone. Elle est extraite du « Troisième Rapport Général sur le mouvement coopératif au Maroc en milieu autochtone (1934-1955) » publié par le Service de la Prévoyance de la Division des Affaires Rurales de la Direction de l'Intérieur qui est une mise à jour des rapports déjà parus en 1950 et 1952.

Ce Troisième Rapport Général est trop long pour pouvoir être publié *in extenso* dans ce bulletin, mais nous en conseillons la lecture à tous ceux qui seraient intéressés par des précisions sur : le développement chronologique du mouvement coopératif en milieu marocain, son cadre légal, sa situation présente, ses caractéristiques sur le plan économique et social et ses possibilités d'avenir.

Les annexes contiennent les principaux dahirs constituant la législation coopérative en milieu marocain, ainsi que des tableaux documentaires et statistiques.

Aussi nous nous bornerons à indiquer ci-après les renseignements indispensables pour la lecture de cette carte.

Il existe actuellement en milieu marocain 73 coopératives qui peuvent être classées en cinq catégories.

### I. — Les Coopératives Agricoles (signe violet)

Elles comprennent CINQ coopératives marocaines agricoles (C.M.A.) et SEPT sociétés coopératives agricoles marocaines (S.C.A.M.).

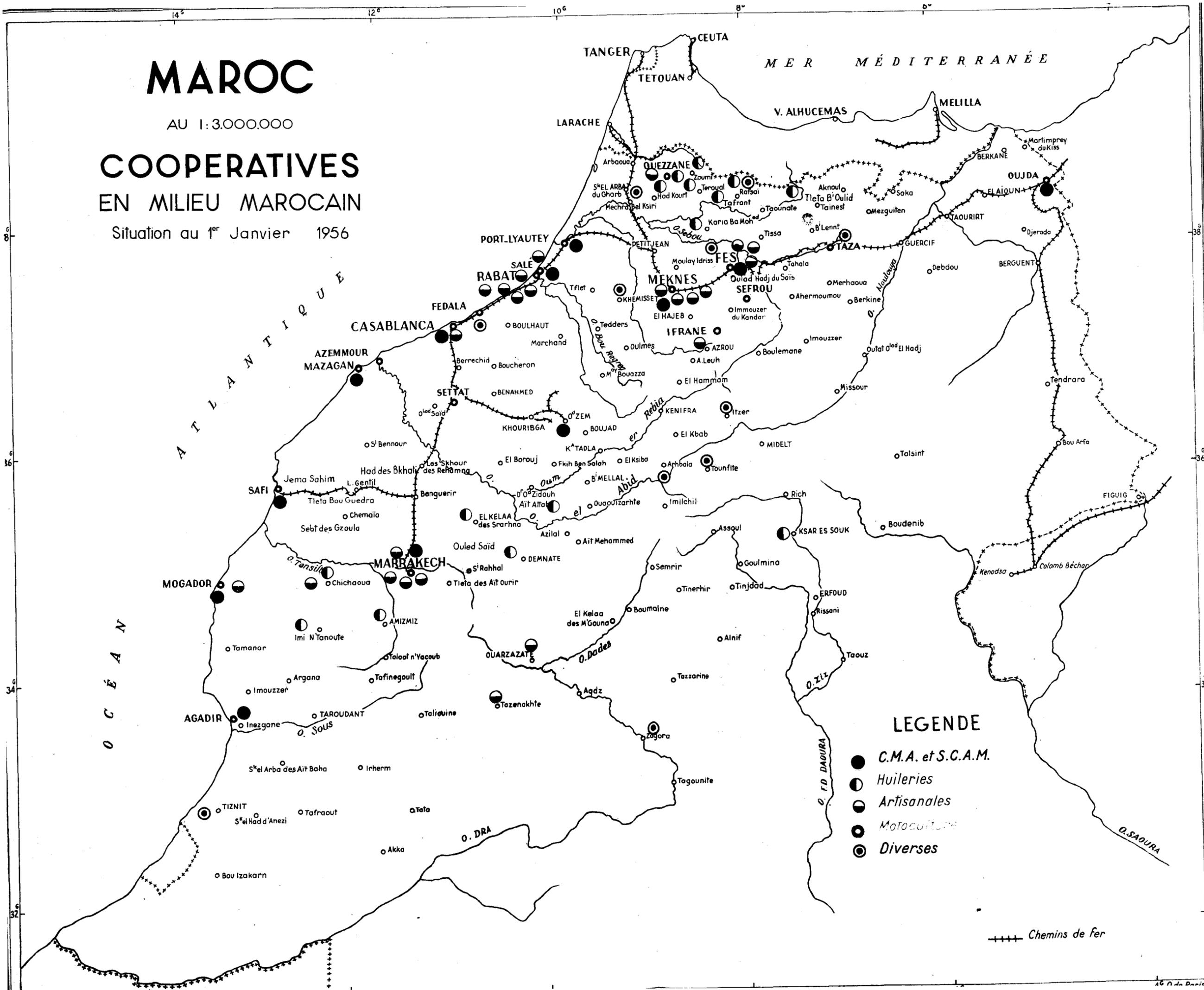
Les S.C.A.M. représentent une forme coopérative plus évoluée que les C.M.A. dont elles dérivent. Celles-ci n'ont pour adhérents que les Sociétés Marocaines de Prévoyance (S.O.M.A.P.). Les adhérents des S.C.A.M. sont, outre les S.O.M.A.P., des adhérents individuels et des secteurs de modernisation du paysanat (S.M.P.). Les S.C.A.M. distribuent des ristournes et fonctionnent comme de véritables coopératives.

# MAROC

AU 1:3.000.000

## COOPERATIVES EN MILIEU MAROCAIN

Situation au 1<sup>er</sup> Janvier 1956





Les C.M.A. et S.C.A.M. sont à la fois des coopératives :

- de conditionnement et de vente des récoltes (céréales, oléagineux, légumineuses, graines diverses) ;
- d'approvisionnement (fourniture de semences, engrais, matériel agricole) ;
- de crédit, dans une certaine mesure, en consentant à leurs adhérents des avances sur récolte et en leur livrant des semences sur contrats de culture.

Par l'importance de leurs moyens de stockage (2.282.700 quintaux de capacité) (1), par l'ampleur de leurs immobilisations qui atteignent 2.184.000.000, par la part importante qu'elles prennent à la commercialisation des récoltes des producteurs marocains (3.617.000 quintaux pendant l'exercice 1954-55 y compris les stocks de report), par leur chiffre d'affaires qui a dépassé 12 milliards pendant le même exercice, elles se situent de très loin au premier plan de l'ensemble des coopératives marocaines.

Par l'intermédiaire des SO.M.A.P. elles regroupent l'universalité des fellahs sociétaires de ces dernières, soit 1.500.000 cultivateurs.

Les S.C.A.M. regroupent en outre 3.573 adhérents individuels et 20 S.M.P.

## II. — Huileries Coopératives (signe vert)

Au deuxième rang viennent les 14 (QUATORZE) huileries coopératives et l'Union des Jebala groupant 47.465 coopérateurs et pouvant traiter annuellement plus de 20.000 tonnes d'olives, soit le 1/5 de la récolte moyenne du pays. Equipées d'un matériel moderne, elles permettent d'obtenir un rendement moyen en huile dépassant 17,5 % contre 13 à 15 pour les moulins artisanaux. Sur le plan social, elles assurent à leurs adhérents la meilleure rémunération et jouent un rôle de soutien des cours à la production.

Elles fonctionnent à la fois comme coopératives :

- de transformation et de vente pour les coopérateurs qui leur confient la vente des huiles produites par les olives qu'ils ont apportées,
- de transformation simplement lorsque les adhérents préfèrent conserver l'huile extraite de leurs olives,
- de crédit, dans une certaine mesure, en consentant des avances sur récoltes pour éviter aux coopérateurs des ventes sur pied peu rémunératrices.

## III. — Coopératives artisanales (signe rouge)

24 (VINGT-QUATRE) coopératives artisanales constituent un troisième groupe. Elles comprennent plus de 1.500 adhérents : maroquinières, tanneurs, tisserands, tisseuses de tapis, cordonniers, céramistes, marqueteurs, etc...

La coopération en milieu artisanal représente une forme renforcée et moderne de la corporation visant à l'organisation rationnelle du travail. Les coopératives

artisanales exploitent, moyennant loyer, les installations techniques des « ateliers pilotes » créés par le Gouvernement. Les deux activités sont connexes, l'atelier étant le support technique du système dont la coopérative est le support comptable et commercial. Toutes les coopératives artisanales sont pourvues d'un atelier pilote, sauf les deux coopératives de vente et d'achat de Marrakech et de Rabat.

## IV. — Coopératives de Motoculture (signe jaune)

Il existe (11) ONZE coopératives de motoculture qui utilisent en commun un matériel mécanique moderne comme le font les C.U.M.A. français. Seul le matériel est en commun. Il ne s'agit pas d'une collectivisation des terres travaillées. Celles-ci restent propriétés individuelles de même que les récoltes qu'elles produisent. Propriétaires en tout de 17 tracteurs, 26 charrues, 7 semoirs, 11 moissonneuses et 4 moissonneuses-batteuses, elles effectuèrent en 1954-55 3.196 ha de labours, 2.531 ha traités au pulvérisateur, 1.891 ha de moissons et 5.097 quintaux de battage.

## V. — Coopératives diverses (signe bleu)

On trouve enfin 11 (ONZE) coopératives diverses.

4 (QUATRE) sont constituées par acte de droit coutumier berbère. Ce sont 3 (TROIS) coopératives forestières groupant 644 adhérents et fonctionnant comme de véritables coopératives ouvrières de production et 1 (UNE) coopérative de pêcheurs qui compte 130 sociétaires.

Sept autres créées dans le cadre du dahir de 1938 comprenant :

- une coopérative maraîchère, la C.O.M.A.Z. de Fédala, dont l'objet, d'abord limité à la fourniture de semences, engrais et matériel à ses sociétaires a été étendu à la vente et à l'exportation de la production maraîchère.

Etant donné l'importance des cultures maraîchères en milieu marocain, cette sorte de coopérative semble devoir faire école.

- une coopérative laitière constituée récemment à Fès qui n'a pas encore démarré.

- cinq coopératives de faible importance et d'activité réduite : trois coopératives de conditionnement et de vente (dattes, figues et miel), une coopérative de pompage et de mise en valeur et une coopérative de vulgarisation de petit matériel agricole.

Pour terminer ce commentaire, qui n'a d'autre but que de faciliter la lecture de la carte, et pour situer l'avenir des coopératives marocaines, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la conclusion du Troisième Rapport sur le mouvement coopératif au Maroc qui est la suivante :

« Le mouvement coopératif marocain, mouvement encore jeune et qui, dès son adolescence, s'est trouvé « quelque peu contrarié par le bouleversement économique du dernier conflit mondial, tient déjà dans la vie économique et sociale du pays une place que l'on ne peut négliger. C'est ainsi que le résultat global de l'exercice 1954-55 est financièrement très satisfaisant. Les apports des coopérateurs aux S.C.A.M. et C.M.A. qui se sont montés à un tonnage de 2.700.000 quintaux « pour une valeur de 12 milliards de francs, ont laissé

(1) Il faut signaler l'achèvement, en 1955, d'un programme de construction de grands silos modernes :

— C.M.A. Oujda .....	100.000 quintaux
— S.C.A.M. Fès .....	100.000 »
— C.M.A. Marrakech .....	170.000 »
— S.C.A.M. Casablanca .....	270.000 »

L'ensemble de ce programme représente plus d'un milliard d'investissements.

« à ces organismes un excédent coopératif de 98 millions.  
« De leur côté les Huileries Coopératives ont enregistré  
« 47 millions d'excédents coopératifs. De même, les coopé-  
« ratives artisanales clôturent leur exercice avec 12 mil-  
« lions d'excédents coopératifs.

« Ce mouvement devra se défendre des attaques qui  
« pourraient être dirigées contre lui de divers côtés, et  
« éviter de s'écarter de la route tracée par la doctrine.  
« La « prise de conscience » coopérative qui s'est dessinée

« au cours de ces dernières années, et l'évolution sociale  
« et politique actuelles permettent d'espérer le voir  
« progresser au cours des années qui viennent, affermir  
« ses bases et gagner de nouveaux secteurs.

« Son avenir paraît au total pouvoir être regardé avec  
« confiance. »

Pierre BESSON,  
Contrôleur Civil,  
Chef du Service de la Prévoyance.

### 3° PRODUCTION MINIERE

#### Activités de l'office chérifien des phosphates

##### a) Extraction de phosphates de chaux humides par centre

ANNEE ET TRIMESTRE	KHOUBIGA				LOUIS-GENTIL				Total extract.
	Extract. phosph. humides	Stocks en fin du trim.	Effectif ouvrier inscrit en fin de tr.	Nombre de jours ouvrables	Extract. phosph. humides	Stocks en fin de trim.	Effectif ouvrier inscrit en fin de tr.	Nombre de jours ouvrables	
	milliers	de tonnes			milliers	de tonnes			milliers de tonnes
1949 - moyenne trim...	581	33	8.115	75	246	118	3.555	75	827
1950 - »	740	101	8.689	73	265	208	3.246	73	1.005
1951 - »	861	58	9.735	74	291	124	3.376	74	1.150
1952 - »	801	338	8.357	74	274	192	2.357	74	1.075
1953 - »	743	154	9.561	74	210	163	2.072	74	954
1954 - »	1.002	400	9.537	74	283	37	2.364	74	1.285
1955 - »	993	294	9.541	74	335	124	2.417	74	1.328
1954 - 1° trimestre ....	979	179	9.664	76	257	57	2.142	76	1.236
1954 - 2° trimestre ....	931	153	9.602	71	260	29	3.150	71	1.191
1954 - 3° trimestre ...	1.007	233	9.707	75	302	67	2.247	75	1.309
1954 - 4° trimestre ....	1.080	400	9.537	74	311	37	2.364	74	1.391
1955 - 1° trimestre ....	1.079	458	9.343	76	340	56	2.504	76	1.419
1955 - 2° trimestre ...	1.054	467	9.552	73	342	80	2.464	73	1.396
1955 - 3° trimestre ...	779	286	7.914	75	351	156	2.428	75	1.130
1955 - 4° trimestre ....	1.010	294	9.541	73	314	124	2.417	72	1.324